

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**N°C-202212-188-1**

**Du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Ribes, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER-BASTIDE Jean Marc, LACOUR Gladie, ROUSTANG Yves, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, GOUBE Julien, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, AUDIBERT François, PRAT Eric, CHABANE Francis, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PIOLAT Didier (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), LACOUR Gladie (pouvoir de PLANET Olivier), DEFFREIX Christophe (pouvoir de AUZAS Vincent), MARCHAL Yannick (pouvoir de POUGET TIRION Dominique), DUCLOUX Sébastien (pouvoir de COULANGE François), AUDIBERT François (pouvoir de BALAZUC Christian), CHABANE Francis (pouvoir de SALEL Matthieu), DUCROS Loïc (pouvoir de CHOTIN Marie Hélène).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 30

Pouvoir : 9

Date de la convocation 6 décembre 2022

A été élu secrétaire : GONTIER Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : COMMERCIALISATION DES PARCELLES DE LA ZONE  
D'ACTIVITES DU BARROT : COMPROMIS DE VENTE DES  
PARCELLES CADASTRALES SECTION H N°716, 718, 720 ET 721**

Le Président informe le conseil que M Damien TURQUET, gérant de la SARL « MATERIEL BOULANGERIE PATISSERIE », entreprise spécialisée dans le commerce de gros, le négoce, l'entretien et le dépannage de matériel alimentaire et froid souhaite acquérir le lot T1b de 4 018 m<sup>2</sup> pour y transférer son établissement et son siège-social. Cette délocalisation complète de son activité est liée à l'exiguïté de son local actuel. Il prévoit de construire à terme sur le terrain deux bâtiments d'activité, l'un de 340 m<sup>2</sup> pour sa société (bureau, stockage, atelier de réparation, espace commercial) et l'autre de 250 m<sup>2</sup> qu'il destine à la location. Deux plateformes seront aménagées, afin de permettre l'implantation des deux bâtiments d'activités et l'aménagement d'un parking commun. A cet effet, une SCI est en cours de constitution.

Le lot T1b de 4 018 m<sup>2</sup> correspond aux parcelles cadastrales suivantes :

| Parcelle<br>Cadastrale | Superficie      |
|------------------------|-----------------|
| H 716                  | 17a 90ca        |
| H 718                  | 17a 24 ca       |
| H 720                  | 4a 94 ca        |
| H 721                  | 10 ca           |
| <b>TOTAL</b>           | <b>40a 18ca</b> |

Considérant, la délibération du Conseil Communautaire n° C-201707-74 du 6 juillet 2017 fixant le prix de vente de ce terrain à 30 €/m<sup>2</sup>, ainsi que l'avis des Domaines du 30 juin 2022 estimant, la valeur vénale du bien foncier à 160 000 €.HT, soit près de 40 €/m<sup>2</sup>.

Compte tenu du contexte économique actuel difficile et afin de permettre l'installation d'une nouvelle entreprise sur la zone, le Président propose au Conseil Communautaire de baisser le prix de vente en dessous de l'avis des Domaines et d'accepter la vente au prix de 100 000 € HT, soit près de 25 €/m<sup>2</sup>, auquel s'ajoute une TVA sur marge d'un montant de 14 125,71 €.

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (contre FAURE Alexandre, Abstention PANTOUSTIER Brigitte, LACOUR Gladie, PLANET Olivier, CHASTAGNIER Geneviève), décide de :

**Vendre** le lot T1b de la zone du Barrot correspondant aux parcelles cadastrales section H 716, 718, 720 et 721 à la S.C.I. en cours de constitution par M. Damien TURQUET au prix de 100 000 € HT,

**Appliquer** une TVA sur marge, de 14 125,71 €,

**Autoriser** le Président à signer un compromis de vente avec la S.C.I. en cours de constitution par M. Damien TURQUET,

**Autoriser** le Président à signer l'acte de vente définitif et toutes pièces nécessaires à la vente,

**Annule et remplace** la délibération n° C-202212-188 suite à une erreur matérielle.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivent les signatures.*

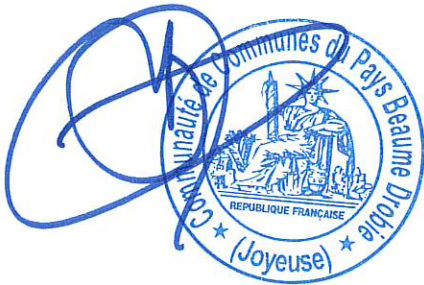
**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**

**Président**

**Philippe GONTIER**

**Secrétaire de séance**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a long horizontal stroke.